

Ecole primaire publique de Luc

MIRIBEL LANCHATRE

ce.0380736u@ac-grenoble.fr

04 76 34 10 29

Pour préinscrire votre enfant à l'école, rendez-vous à la mairie de votre domicile **avec les documents suivants** :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélique

L'école procède ensuite aux admissions sur RDV en appelant la directrice.

Les pièces à fournir à l'école :

- o. le certificat d'inscription délivré par la mairie (obligatoire)
 - o. d'un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge
 - o. du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance
- et pour les enfants arrivés d'une autre école en plus des éléments précédents
- o. un certificat de radiation de l'ancienne école.

Quels sont les vaccins qui sont devenus obligatoires ?

En plus des 3 vaccins actuellement obligatoires :

- ▶ la diphtérie,
- ▶ le tétanos
- ▶ la poliomyélite

S'ajoutent :

- ▶ l'haemophilus influenzae B (bactérie provoquant notamment des pneumopathies et des méningites),
- ▶ la coqueluche,
- ▶ l'hépatite B,
- ▶ la rougeole,
- ▶ les oreillons,
- ▶ la rubéole,
- ▶ le méningocoque C (bactérie provoquant des méningites),
- ▶ le pneumocoque (bactérie provoquant notamment des pneumopathies et des méningites)

La directrice,
Nathalie Mascaro